



MAIRIE
DE
VILLEDIEU
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

Procès verbal et compte-rendu du Conseil Municipal en date du 22 mars 2021

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
15/03/2021	15/03/2021	14	11	3

L'an deux mille vingt-et-un, le 22 mars, à 19 heures et 30 minutes, les membres du conseil municipal de la ville de Villedieu, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil « Pierre Bertrand », sous la présidence de M. Joël BOUFFIES, le Maire.

Présents : M. Joël BOUFFIES – M. Philippe CAPOCCI -M. Claude CELLIER -Mme Laurence DE MOUSTIER -M. Jonathan FAUQUE- Mme Bérengère FAVIER - Mme Roselyne GIRAUDEL- Mme Agnès HARZIG- M. Jean-Laurent MACABET- Mme Anna MARTINEZ -M. Thierry TARDIEU -M. Etienne RENET.

Absents excusés :

M. Joël BOUFFIES a donné pouvoir à M. Etienne Renet, pour la présidence de la séance jusqu'à son arrivée en cours de séance : arrivée à 20h05

Mme Carole ARAQUE a donné pouvoir à M. Jonathan FAUQUE

Mme Ghislaine BOUSTIE a donné pouvoir à Mme Anna MARTINEZ

M. Etienne RENET, Premier adjoint de la commune, est désigné Président de séance et Mme Rosy GIRAUDEL est nommée secrétaire de séance

M. Etienne RENET annonce l'ordre du jour en précisant l'importance de cette séance dont le vote du budget est le point central.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2021,
- Délibérations relatives au budget communal et assainissement de la Ville :
 - Approbation du compte administratif de la commune 2020
 - Approbation du compte administratif l'assainissement 2020
 - Approbation du compte de gestion de la commune 2020
 - Approbation du compte de gestion de l'assainissement 2020
 - Affectation de résultats 2020 de la commune
 - Affectation de résultats 2020 assainissement
 - Approbation budget primitif 2021 de la commune
 - Approbation budget primitif 2021 assainissement
- Délibération approuvant le ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion de la FPT de Vaucluse

- Délibération attribuant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de l'église Saint Michel et Saint Laurent.
- Délibération modifiant la liste des membres du Comité Consultatif de la commune
- Commissions :
 - ✓ Suivi de la feuille de route, tour de table des travaux et concertations depuis le CM précédent,
- Questions diverses
- Agenda

I/ Approbation du procès verbal du conseil municipal en date du 15 février 2021

Votes « favorable » à l'unanimité

II/ Délibérations -Pôle Financier

La préparation de cet exercice budgétaire a fait l'objet de réunions et de consultations régulières de la commission Finances ces derniers mois. De plus, des points ont été faits lors des réunions mensuelles des adjoints délégués et lors des conseils municipaux afin de maintenir un suivi collégial des finances de la commune.

M. Etienne Renet souligne la qualité du travail administratif fait par Mmes Sandrine Saez et Sophie Hessedenz. Les supports mis à disposition de la commission des Finances et la disponibilité des agents ont été d'une grande aide pour l'élaboration de cet exercice budgétaire. Mme Sandrine Saez souligne l'implication de sa collaboratrice et la remercie également pour son investissement.

Le Président de la commission des Finances va ouvrir la présentation de l'exercice budgétaire en raison du retard à ce CM de M le Maire, retenu pour l'élection de la nouvelle assemblée de la communauté de communes vaison-Ventoux, qui rejoindra l'assemblée dès que possible.

Tout d'abord, il est mentionné que la discussion va porter principalement sur le budget communal puisque le budget assainissement ne nécessite pas un arbitrage important. En effet, jusqu'en 2023, la commune doit rembourser un emprunt dont l'annuité est de 28 700 euros et, en 2021, le budget communal doit combler le déficit par le versement d'une subvention de 18 926 euros, sur les conseil de la trésorerie.

En ce qui concerne le budget communal, les finances sont saines et la capacité d'autofinancement nette est de 73 000 euros lors de la clôture de l'exercice 2020. Cela a ainsi permis aux élus d'envisager sereinement le budget prévisionnel pour l'année 2021 en tenant compte des projets d'investissement portés par cette mandature.

M. Etienne RENET expose à l'assemblée qu'il convient dans un premier temps de valider les comptes administratifs pour les budgets de la commune et de l'assainissement en reprenant les budgets primitifs 2020.

II-1 : Approbation des comptes administratifs de la commune, de l'assainissement 2020

Délibération n° 05-2021 approuvant le compte administratif de l'assainissement
Délibérations n° 06-2021 approuvant le compte administratif de la commune

Les deux comptes administratifs dressés par Monsieur le Maire sont donc présentés à l'assemblée en prenant en compte les budgets primitifs 2020 et les décisions modificatives prise au cours de l'année écoulée. Le Maire ne doit pas prendre part au vote et M. Joël Bouffiès n'étant pas encore arrivé, cela n'entache pas le déroulé de la séance.

Etant conformes, les délibérations sont votées.

PRESENTATION GENERALE COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Balance générale	Budget de la commune		Budget de l'assainissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	488 750.29	562 122.21	38 768.12	45 173.48
Section d'investissement	84 488.58	409 422.53	46 222.73	51 947.52
Reports de 2019 fonctionnement	166 572.01	382 601.60	0	25 032.52
Reports de 2019 investissement	0	0	47 356.47	0
Restes à réaliser fonctionnement	8596.74	0	0	0
Restes à réaliser investissement	0	0	0	0
Résultat cumulé fonctionnement	488 750.29	944 723.81	38 768.12	70 206
Résultat cumulé investissement	259 657.33	409 422.53	93 579.20	51 947.52
Total cumulé	748 407.62	1 354 146.34	132 347.32	122 153.52

Votes « favorable » à l'unanimité

II-2 : Approbation des comptes de gestion de la commune, de l'assainissement 2020.

Délibération n°07-2021 : Approbation du compte de gestion assainissement 2020

Délibération n° 08-2021 : Approbation du compte de gestion commune 2020

Les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice 2020, visés et certifiés conformes par le Maire, n'appellent ni observation ni réserve. Ces comptes étant identiques aux comptes administratifs, ils sont votés suivant la même procédure.

Votes « favorable » à l'unanimité

II-3 : Affectation des résultats de la commune, de l'assainissement 2020.

Délibération n° 09-2021 : Affectation de résultats 2020 assainissement

Délibération n° 10-2021 : Affectation de résultats 2020 de la commune

M. Le Maire arrive à 20h05.

M. Etienne RENET expose au conseil municipal que les comptes de l'exercice 2020 viennent d'être arrêtés par l'adoption du compte administratif et qu'il convient d'affecter ces résultats aux budgets primitifs de 2021. Soit :

En ce qui concerne le budget assainissement :

- un excédent du solde d'exécution de la section d'investissement de 5 724.79 €
- un excédent du solde d'exécution de la section de fonctionnement de 6405.36 €

Ce qui laisse apparaître un besoin net de financement de la section d'investissement de 41 631.68€ euros. Le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé du budget primitif 2021 : 6405.36 €
- Excédent de résultat de fonctionnement reporté du budget primitif 2021 : 0 €

En ce qui concerne le budget communal :

- un excédent du solde d'exécution de la section d'investissement de 324 933.95 €
- un excédent du solde d'exécution de la section de fonctionnement de 73 371.92 €

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

- Reprise du solde d'exécution de la section d'investissement en recette (ligne 001) pour 158 361.94€
- De l'affectation de la totalité du solde d'exécution de fonctionnement reporté du budget primitif 2021 : 280 804.77 €

Mme Laurence De Moutier s'interroge sur la manière d'affecter les résultats et les reports. M. le Maire, appuyés des interventions de M. Etienne Renet et de Mme Sandrine Saez, fait la démonstration que les excédents de 2019 et les affectations de la mandature précédente conduisent aujourd'hui à la bascule de 280 804.77 euros.

Il convient de conduire une politique budgétaire prudente mais offensive, en ne s'empêchant pas de porter de nouveaux projets.

Votes « favorable » à l'unanimité

II-4 : Approbations des budgets prévisionnels 2021 pour la commune l'assainissement 2020,

Délibération n° 11-2021 : Approbation du budget primitif 2021 de l'assainissement

Délibération n° 12-2021 : Approbation du budget primitif 2021 de la commune

M. Etienne RENET dresse un bilan de l'exercice comptable précédent et soumet les projets de budget primitif 2021, présentés par chapitre, à l'approbation des membres du Conseil Municipal. Il rappelle le montage du budget en 2 sections : le Fonctionnement et l'Investissement.

1-Section Fonctionnement :

L'important est de prendre en compte les recettes de la commune pour ensuite envisager ses dépenses.

- Les recettes :

Pour mémoire un BP 2020 de 792 370 euros.

L'excédent antérieur reporté en 2020 était de 207 432 euros et s'élève à 280 804 euros en 2021.

Il faut noter des recettes des impôts et taxes attendues de 316 432 euros en 2021 mais une compensation de la suppression de la taxe d'habitation qui ira en s'amenuisant au fil des années et des rentrées incertaines de l'Etat comme la Dotation forfaitaire attendue aux alentours de 17 000 euros en 2020 et qui n'a été que de 11 823 euros, des attributions attendues de 2000 euros et qui n'ont pas du tout été perçues.

L'année échue reste impactée par la crise sanitaire avec nombre de recettes prévues en 2020 qui n'ont pas été réalisées : les locations de la salle des fêtes, la location des places de parking estivales à l'école, le geste solidaire d'exonérations de loyer pour le cabinet des professions libérales (2 mois en 2020, soit 958 euros) et le café du Centre (4 mois en 2020 et 1 mois en 2021 soit 8035 euros). M. le Maire a rencontré M. Jean-Claude Raffin en ce début d'année pour évoquer les aides de l'Etat qu'il perçoit et convenir de rétablir le recouvrement du loyer du café du Centre pour moitié dès le mois de février 2021. Le manque à gagner est en effet important pour la collectivité. Les élus décident de poursuivre cette aide partielle jusqu'à la réouverture de l'établissement.

- Les dépenses :

Pour mémoire un BP 2020 de 792 370 euros.

Ainsi, les dépenses prévues, en 2021, au chapitre 011 des charges générales de fonctionnement sont envisagées avec une légère hausse, malgré un arbitrage scrupuleux de la commission.

Il convient de prendre en compte les tarifs de l'énergie, des coûts toujours à la hausse des prestataires des services de maintenance, d'assurances des biens communaux, de prévoir les réparations de l'outillage communal. Il y a également des frais à poursuivre dans la rénovation des bâtiments et des logements communaux. De même en raison des contentieux en cours et des frais d'avocats, la reconduction d'une enveloppe de 20 000 euros est maintenue pour l'assistance juridique.

De plus, de nouvelles dépenses inhérentes au covid doivent être engagées (2000 euros). Certains postes ont vu tout de même des baisses comme le prévisionnel des fêtes et cérémonies (- 2000 euros), les fournitures d'entretien (-500 euros). Enfin, il faut noter que l'obligation de dématérialiser la gestion administrative a un coût sur les collectivités qui doivent acheter des logiciels, des licences d'utilisation et de sécurité.

L'enveloppe pour le personnel a été prévue en prenant en compte un remplacement potentiel en cas d'arrêt maladie longue durée comme cela est arrivé sur ces derniers 18 mois. Le BP en 2020 était de 250 300 euros et il est de 258 100 euros en 2021. Les charges de personnel inscrites au chapitre 012 évoluent également en raison du Glissement Vieillesse-Technicité qui impacte la masse salariale et le prévisionnel des frais de remplacement pour les agents titulaires en arrêt-maladie, d'autant plus en cette période de crise sanitaire Covid-19.

M. Le Maire remercie une nouvelle fois l'investissement des agents communaux en cette période de crise sanitaire et des élus, notamment Mme Agnès Brunet qui s'est rendue disponible, au pied levé, pour le remplacement d'un agent confiné en tant que cas contact. La surveillance de la cantine et des tous petits a pu être assurée et a permis l'accueil des élèves. Il est certain que le remplacement du personnel attaché aux affaires scolaires reste un problème en cas d'absence inopinée car cela impacte les missions de restauration, de garderie et d'accompagnement des maternelles.

Enfin, les autres charges de gestion courante, englobant les indemnités des élus, chapitre 065, sont également prévues au plus près des dépenses, en prenant en compte l'inscription obligatoire des dépenses pour la formation des élus. Le BP en 2020 était de 79 494 euros et est de 80 210 euros en 2021.

Le BP 2021 s'équilibre à 822 216,17 euros.

2- La section d'Investissement

Pour envisager les opérations d'investissement que la mandature souhaite porter et avant de rentrer dans le détail des opérations envisagées, il faut apprécier les recettes attendues. De plus, M Le Maire ajoute que c'est un budget prévisionnel et que les opérations qui n'auront pas les recettes escomptées pour les financer ne seront pas réalisées. Il y a donc des plans de financement qui seront réajustés.

Ainsi, la commission des Finances a voulu inscrire l'ensemble des opérations dont celles ayant obtenues un plan de financement validé et celles dont le plan de financement est en cours de finalisation.

M. Le Maire rappelle les opérations qui débiteront ces prochains mois : la rénovation de l'église St Laurent et St Michel, les travaux de rénovation thermique à l'école, l'étude paysagère de la cité médiévale, la révision du P.L.U, l'achat de la parcelle en vue d'un parking chemin du Devès, (en aparté, il est indiqué qu'il faudra se contenter d'un terrassement provisoire pour la prochaine saison touristique), les travaux de voirie pour le Jas des Vaches et le chemin de Saint Claude, la poursuite de la réfection du réseau des sources.

A ce sujet, M. Jean-Laurent Macabet explique que la fuite du réseau des sources, située en contrebas de la salle Garcia, va nécessiter des travaux par une entreprise de BTP. Il est dans l'attente d'un premier devis pour une tranchée d'une cinquantaine de mètres. M le Maire ajoute que la révision de l'ensemble du réseau doit

être budgétée, même si cela implique des déviations partielles du réseau pour que celui-ci soit réimplanté dans le domaine public.

Ainsi, l'enveloppe des travaux prioritaires est d'environ 467 000 euros avec des subventions acquises de 129 400 euros et un autofinancement estimé à 217 300 euros. M Etienne Renet rappelle la réserve financière de 121 000 euros qu'il faut s'efforcer de conserver.

Il est également question de l'installation d'une station collective de lavage des pulvérisateurs, pour les engins agricoles, souhaitée par certains agriculteurs qui seraient alors réunis dans un syndicat ou une association. Le projet, pour bénéficier d'une subvention conséquente, de 80% du coût global, allouée par la Région Sud, doit être porté par la commune. Cependant, le montant élevé de 260 000 euros aurait un reste à charge de 60 000 euros. C'est pourquoi, le montage financier n'est pas encore arrêté. Il pourrait s'articuler avec deux recours à l'emprunt sur un court terme, le temps d'obtenir la subvention, et un à long terme, à finaliser avec le syndicat, qui permettrait à terme de faire une opération à moindre investissement pour la commune.

Pour ce qui est des projets d'aménagements de la Maison de Paulette dont le rez-de-chaussée la maison abriterait de la culture et de l'artisanat, un cabinet d'architectes a soumis un estimatif de travaux aux alentours de 110 000 euros. Outre la demande de subvention de la DSIL auprès de la Préfecture pour la rénovation énergétique de l'ensemble de l'immeuble, il faut encore chercher des aides pour finaliser le projet. Le souhait d'ouvrir rapidement un lieu convivial pour la prochaine saison touristique est à l'étude. Des petits travaux d'aménagement, à moindre coût et supportés en grande partie par le locataire vont être réalisés ces prochaines semaines. Il faut néanmoins accomplir les démarches administratives nécessaires. La commission « vie économique » et les adjoints délégués vont se réunir prochainement pour en débattre.

Enfin, M Le Maire termine en présentant le tableau des emprunts sur les 6 prochaines années et rappelle que l'achat de la maison de Paulette est supporté à raison de 6 500 euros par an, sur 20 ans.

Il rappelle que l'embellissement du château d'eau par la réalisation d'un mur « à l'ancienne » ne va rien coûter à la commune puisque c'est le Syndicat RAO qui le prend à sa charge.

- Les recettes :

Avec un résultat reporté de 158 361 euros en 2021, et un virement de la section de fonctionnement de 181 242 euros, les recettes prennent en comptes des demandes de subvention à hauteur de 410 302 euros et un recours à l'emprunt pour de 182 500 euros, (dont 120 000 euros permettant l'achat de la maison de Paulette Mathieu en fin d'année 2020 et inscrit au budget 2021).

Le BP 2021 s'évalue à 948 250 euros.

- Les dépenses :

Pour mémoire, il convient de verser une subvention au budget assainissement de 18 926 euros.

En ce qui concerne les opérations qui vont être engagées prochainement, la commune a reçu l'analyse de l'appel d'offres concernant le maître d'œuvre des travaux de l'église St Laurent et St Michel: le coût global serait d'environ 165 000 euros et les subventions demandées se montent à 81 000 euros

PRESENTATION GENERALE BUDGETS PRIMITIFS 2021

Balance générale	Budget de la commune		Budget de l'assainissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	822 216.77	541 412.00	78 151.21	78 151.21
Section d'investissement	948 250.95	789 889.01	90 082.89	90 082.89

Reports de 2020 fonctionnement	0	280 804.77	0	0
Reports de 2020 investissement	0	158 361.94	41 631.68	6405.36
Restes à réaliser fonctionnement	0	0	0	0
Restes à réaliser investissement	0	0	0	0
Résultat cumulé fonctionnement	822 216.77	822 216.77	78 451.21	78 451.21
Résultat cumulé investissement	948 250.95	948 250.95	90 082.89	90 082.89
Total cumulé	177 0467.72	177 0467.72	168 534.10	168 534.10

Votes « favorable » à l'unanimité

M. le Maire est satisfait de ce budget dont un certain nombre de projets annoncés pendant la campagne vont pouvoir débiter.

III- Délibération n° 13-2021 approuvant le ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion de la FPT de Vaucluse

M. le Maire donne la parole à la Secrétaire générale pour présenter cette délibération. Elle rappelle que la protection sociale applicable aux agents entraîne des obligations des collectivités territoriales à l'égard de leur personnel. Elles doivent notamment supporter le paiement des prestations en cas d'accident de service, de maladie, voire de maternité/paternité et de décès de leurs agents.

Les collectivités peuvent décider d'être leur propre assureur. Néanmoins, compte-tenu de l'importance des risques financiers encourus, il leur est conseillé de souscrire une assurance. Ainsi, le contrat groupe d'assurance de la commune arrive à son terme le 31 décembre 2021 et il va être nécessaire de lancer une consultation.

Le Centre de Gestion (CDG) de Vaucluse, auquel est affiliée la collectivité, a sollicité la commune pour connaître sa position et son souhait de se rallier éventuellement au CDG afin de profiter des conditions de négociation d'un nouveau contrat. Cela sous-entend une économie possible puisque une consultation réalisée à l'échelle de l'ensemble des communes du CDG de Vaucluse pourrait être plus attractive qu'une consultation lancée par la collectivité.

La commune doit se positionner avant le 15 avril 2021.

Votes « favorable » à l'unanimité

IV-Délibération n°14-2021 attribuant de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de restauration de l'église Saint Michel et Saint Laurent

Rapporteur : M. Etienne Renet

Les travaux conséquents envisagés pour la restauration de l'église St Michel et St Laurent lors de la précédente mandature nécessitent la technicité et les compétences d'un maître d'œuvre qualifié en restauration du bâti ancien et compétent pour la conduite de travaux sur des édifices religieux.

Un appel d'offre a été lancé afin de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet à des personnes qualifiées. Le marché de maîtrise a été passé en procédure adaptée, consultation restreinte avec remise de note méthodologique, sous couvert du CAUE (Conseil d'architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) attaché à la commune par le biais d'une convention spécifique.

Suite aux 2 visites faites sur sites, une seule offre a été reçue dans les délais.

La commission d'appel d'offre, réunie le 16 mars 2021, après restitution de l'avis de l'architecte conseil attaché au CAUE de Vaucluse, a décidé de retenir l'offre du cabinet « TEXUS Architectes », domicilié à 25 ronde des Alisiers - 26400 EURRE, pour l'accomplissement de plusieurs missions dont un diagnostic patrimonial, la recherche d'archives et de documents et la mission de maître d'œuvre sur la globalité du chantier, dont le coût total s'élève à 37 780 euros TTC.

Il conviendrait par conséquent d'attribuer le marché, tel que proposé par la commission d'appel d'offre, et d'autoriser le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Votes « favorable » à l'unanimité

V- Délibération n°15-2021 approuvant l'ajout de participants au comité consultatif municipal.

M. Le Maire rappelle la création du comité consultatif lors du conseil municipal en date du 28 septembre 2020. Cet avenant ne modifie aucunement les modalités de fonctionnement précédemment validées mais doit prendre en compte de nouvelles adhésions. Il est soumis à l'assemblée les candidatures :

- M. Philippe TURLURE
- M. Stéphane BIGAND

Votes « favorable » à l'unanimité

VI- Délibération n° 16-2021 attribuant la mission de requalification des espaces public de la cité médiévale de la commune.

M. le Maire expose à l'assemblée le projet de rénovation et d'amélioration du centre historique du village. Pour ces travaux d'envergure, il est nécessaire de se faire accompagner par un cabinet pluridisciplinaire qui disposera des compétences en aménagements urbains, en environnement, en voirie et réseaux divers, en espaces paysagers et dont la sensibilité architecturale conviendra.

Aussi, le cabinet « Eskis Paysagistes », en partenariat avec la société « CETURLR », sollicité par la commission en charge du projet, a transmis un dossier dont l'objectif est de répondre aux objectifs de la municipalité.

A savoir de :

- Révéler les qualités paysagères et urbaines du centre médiéval de la commune
- Concevoir un plan « guide » permettant à la commune de planifier ses travaux à venir
- Rencontrer régulièrement les élus pour élaborer ce projet.

La mission comportera un état des lieux et un diagnostic de centre médiéval, de définir les orientations d'aménagement et d'élaborer un plan guide en phase esquisse. L'avant-projet sera élaboré et livrera un plan d'aménagement, la réalisation d'un chiffrage et l'anticipation des phases travaux.

Le coût global pour le diagnostic et l'élaboration de l'avant-projet est de 16 560 euros TTC.

Aussi, le conseil municipal approuve la mission de requalification des espaces publics de la cité médiévale de la commune et valide le choix du cabinet « Eskis Paysagistes ». Il autorise M Maire à solliciter les subventions éventuelles, à signer le marché retenu et tous documents s'y rapportant.

Votes « favorable » à l'unanimité

M. le Maire ajoute qu'une première réunion avec le cabinet ESKIS est prévue début avril avec les élus et, possiblement avec les membres du Comité Consultatif qui ont manifesté leur intérêt pour ce projet. Il souhaite que les Villadéens soient associés pleinement aux projets d'envergure de la commune.

VII- Les commissions :

Présentation des points principaux concernant le travail de chaque commission :

- Commission « Communication » : rapporteur Laurence De Moustier
 - ✓ Le site internet est en ligne <https://www.villedieu-vauclose.fr/> et les retours des utilisateurs sont satisfaisants et enthousiastes. M le Maire salue le travail de Mmes Laurence De Moustier, Agnès Brunet et Sandrine Saez dans la construction de ce bel outil de communication.
 - ✓ Le bulletin municipal n°3 sera publié dans le courant du printemps ; des réunions avec le comité de rédaction sont prévues.
 - ✓ Pour ce qui est des rencontres avec le comité consultatif, 2 rendez-vous sont fixés dans les 15 prochains jours. L'ordre du jour portera sur la circulation et le stationnement en agglomération et puis sur le projet de la Cité médiévale. Ce sont plus de 16 personnes qui se sont manifestées pour intégrer ces 2 groupes.
 - ✓ Le projet de jardins partagés : suite à la campagne de recensements de Villadéens intéressés par ce projet, il n'y a pas encore de retour à ce jour. Suite à la rencontre avec Mme Chantal Fritsch, Maire de Buisson, il est prévu de solliciter les parents d'élèves Buissonnais à ce sujet si la Direction de l'école en est d'accord.

- Commission « Fêtes et cérémonies » : rapporteur : Philippe Capocci
 - ✓ L'agenda des festivités va se définir lors d'une prochaine réunion car même si la situation sanitaire reste contraignante à ce jour, il faut néanmoins espérer une saison estivale dynamique.
 - ✓ Une rencontre avec la directrice de Radio France Bleu Vaucluse doit avoir lieu d'ici peu pour l'organisation d'un pique-nique avec les petits producteurs locaux sur la place du village le 19 juin prochain. Cela fera l'objet d'une communication spécifique en temps voulu.
 - ✓ Des problèmes récurrents de circulation en sens interdit sur le chemin du Connier et avec des excès de vitesse notoires sont soulevés : la secrétaire générale va se rapprocher de la gendarmerie pour organiser des actions sur le terrain. Il y a également des stationnements interdits dans la rue des Garcins et certains véhicules sont parfois obligés de faire « marche arrière » car la voie est bloquée. Ces difficultés seront abordées lors de la réunion avec le comité consultatif prévu le 29 mars dont la circulation et le stationnement sont à l'ordre du jour.

- Commission « Voirie » : rapporteur : M. Jean-Laurent MACABET
 - ✓ Les devis actualisés concernant les travaux de voirie du Jas des Vaches et du chemin de ST Claude vont être signés : les travaux seront engagés cette année.
 - ✓ Des dépôts sauvages de gravats, déchets de construction, déchets verts, sacs et films plastiques, etc. sont signalés et même s'ils sont faits sur des parcelles privées, la municipalité rappelle que ces faits sont répréhensibles par la loi. Le débat se poursuit sur les difficultés et contraintes d'accès à la déchetterie à Vaison-La-Romaine et celle de Sablet pour les professionnels.
 - ✓ Les travaux de rénovation du château d'eau entrepris par le syndicat RAO ont commencé. M le Maire rappelle que le RAO va financer la réalisation d'un mur en galets « à l'ancienne » de 40 mètres de long pour dissimuler le bâti. Des plantations se feront à l'automne, si les finances le permettent, et un compteur d'eau va être installé pour l'arrosage. Un rendez-vous est prévu le 25 mars 2021 pour entériner ces dispositions.

- Commission des « Affaires sociales » : rapporteur : Mme Anna Martinez
 - ✓ Les 2 logements communaux vacants sont dorénavant loués.
 - ✓ Covid 19 : Les Villadéens seniors qui s'étaient portés favorable lors du recensement de la

vaccination ont tous reçus leur première injection.

- Commission des « Affaires scolaires » : rapporteur : Mme Rosy Giraudel
 - ✓ Le projet d'achat de tables de pique-nique pour la cour des maternelles avance et la commune de Buisson en achètera une des deux.
 - ✓ Six vélos et trottinettes ont été retirés aux maternelles en raison de leur vétusté.
- Commission « Travaux » : rapporteur : M. Jonathan Fauque.
 - ✓ L'entreprise Qualisavpac doit intervenir à la salle des fêtes pour le problème récurrent de la climatisation réversible qui fonctionne une fois sur deux.

VIII- Agenda

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26 avril à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15



Le Maire,

Joël BOUFFIES.